

Centres de service

CIT Laurentides

83, rue Turgeon, bureau 100
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3H7

Tél. : 450 433-SURF (7873)

Lundi et jeudi 8 h 30 à 20 h
Mardi*, mercredi et vendredi 8 h 30 à 18 h
Samedi, dimanche et jours fériés Fermé

* Le mardi soir, le bureau ouvrira jusqu'à 20 h pendant les mois de septembre et octobre.

Complexe Aquatique Saint-Eustache

230, boulevard Arthur-Sauvé
Saint-Eustache (Québec) J7R 2H9

Tél. : 450 974-5111

Lundi au vendredi 9 h à 20 h
Samedi et dimanche 9 h à 18 h

Centre d'appels SURF

Pour renseignement, déclaration d'objets perdus, demande, plainte ou commentaire, veuillez communiquer avec le Service à la clientèle du CIT Laurentides :

450 433-SURF (7873)

Heures d'ouverture du centre d'appels SURF

Lundi au vendredi 6 h à 20 h
Samedi, dimanche et jours fériés 9 h à 12 h et 13 h à 17 h

Par courriel : surf@citl.qc.ca
Par télécopieur : 450 430-2983

Sur Internet : surf.citl.qc.ca

Devenez adepte sur :  facebook.com/CITLaurentides

Suivez-nous sur :  twitter.com/CIT_Laurentides



Élèves de niveau secondaire

Année scolaire 2011-2012

Le transport en commun pour tes déplacements, c'est nouveau?



C'est quoi une carte à puce?

C'est un support plastifié (une carte en plastique) pourvu d'une puce électronique contenant une mémoire dans laquelle on peut encoder ou lire de l'information. Le nom de la carte à puce utilisée dans les autobus du CIT Laurentides ainsi que partout dans la région métropolitaine est OPUS.

Les titres de transport sont enregistrés sous la forme de données dans la puce de la carte OPUS. Ces données sont ensuite reconnues par des équipements installés à l'entrée des autobus, des trains de banlieue ou du métro, qui valident les titres dans la carte OPUS.

Il est possible d'ajouter quatre titres de transport différents dans une carte à puce. Un laissez-passer valide du 1^{er} septembre au 30 juin sera chargé dans la carte qu'on te remettra, mais tu pourrais aussi y ajouter des billets de train ou de métro.

Chaque fois que tu te déplaces pour l'école, pour tes loisirs ou pour le travail, tu dois présenter au chauffeur ta carte OPUS avec photo et la déposer sur le lecteur de carte OPUS.

Lorsque le lecteur aura lu ta carte, une lumière jaune s'allumera. L'écran indiquera « Titre accepté, photo requise ». Tu devras montrer ta photo au chauffeur chaque fois que tu monteras à bord de l'autobus.

Comme cela se fait déjà à plusieurs endroits, la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a décidé d'intégrer des élèves de ton école au transport en commun et tu fais partie de ce groupe. L'autobus dans lequel tu voyageras ne sera pas un autobus scolaire jaune, mais plutôt un autobus blanc, comme les autobus de ville qui circulent dans ton secteur. Cela procure des avantages, mais occasionne aussi des responsabilités.

Puisque ton autobus s'apparente à un autobus de ville régulier, il faudra présenter une carte chargée d'un titre de transport pour monter à bord.

C'est pourquoi **tu recevras, au courant du mois de septembre, une carte OPUS avec ta photo qui sera chargée d'un titre de transport valide du 1^{er} septembre au 30 juin** de l'année scolaire en cours. Tu devras toujours l'avoir en ta possession pour monter à bord de l'autobus scolaire.

Le titre de transport qu'elle contient est aussi valide à bord de tous les autobus des lignes régulières SURF du CIT Laurentides, mais n'est pas accepté sur les trajets effectués en taxi collectif. Le titre de transport donne droit à la **GRATUITÉ 7 JOURS PAR SEMAINE** à bord des autobus SURF.

La carte OPUS avec photo donne aussi droit au tarif réduit pour tous les organismes de transport de la région métropolitaine.



Règles à suivre

Déplacements sans titre de transport

Bien qu'il soit de ta responsabilité d'avoir, en tout temps, ta carte OPUS lorsque tu montes à bord de l'autobus, il peut t'arriver de l'oublier.

Si c'est le cas, le chauffeur te remettra un *Avis de déplacement sans titre de transport* pour la journée. Ainsi, tu n'auras pas à payer tes déplacements cette journée-là. Au total tu as droit à trois chances.

Au quatrième avis et aux avis suivants, le chauffeur te remettra un *Avis d'infraction* sur lequel on te demandera de payer le prix d'un passage à bord de l'autobus. Le montant exigé doit être payé le lendemain et l'avis doit être signé par un parent.

Infractions au règlement

Le non-respect du règlement et/ou un comportement jugé inadéquat entraîne des mesures disciplinaires et un *Avis disciplinaire* pourrait être transmis à l'école, au CIT Laurentides et à tes parents. Selon la gravité de la situation, le chauffeur peut même confisquer ta carte OPUS ou t'expulser de l'autobus. L'*Avis disciplinaire* devra être signé par un parent et remis au chauffeur le lendemain, sans quoi l'embarquement pourrait être refusé.

Le CIT Laurentides se réserve le droit de retirer la carte OPUS en tout temps si le détenteur ne se conforme pas au règlement. La carte OPUS est strictement personnelle, non transférable et non remboursable.

Transport d'équipements sportifs et d'objets encombrants

Considérant l'achalandage élevé à bord des lignes spécialement destinées aux écoles secondaires, **les restrictions relatives aux heures de pointe s'appliquent en tout temps.**

Extrait du *Règlement concernant le transport et la conduite des passagers ainsi que la protection des biens immobiliers ou immobiliers du Conseil intermunicipal de transport Laurentides (1^{er} mars 2009)*:

- 4.6** [...] Les sacs à dos ou tout autre objet transporté par un passager ne doivent pas encombrer l'allée ou occuper une place supplémentaire dans l'autobus.
- 8.1** Les skis, les planches à neige, les bâtons de hockey et autres objets encombrants sont acceptés en dehors des heures de pointe, soit de 9 h à 15 h 30 et après 19 h. Les équipements tels que des skis doivent être attachés ensemble et ne pas nuire à la circulation à l'intérieur du véhicule. [...] Cependant, il est interdit de transporter des toboggans, des traînes ou des bicyclettes dans les autobus.
- 8.2** Les patins à lames et à roulettes sont acceptés en tout temps s'ils sont munis de protège-lames ou rangés dans un sac conçu à cet effet. Sont également acceptés en tout temps les planches à roulettes si elles sont rangées dans un sac ou fixées solidement sur un sac à dos. Les instruments de musique doivent être transportés dans un sac fermé. En aucun temps, ces objets ne doivent nuire à la circulation à l'intérieur du véhicule.

En cas de révision du Règlement du CIT Laurentides en cours d'année scolaire, la nouvelle version prévaut sur ce texte. Le Règlement intégral est disponible à l'adresse surf.citl.qc.ca.

En descendant de l'autobus

Puisque ton autobus est un autobus de ville régulier, il n'est pas équipé de feux intermittents et d'un panneau d'arrêt obligatoire (STOP) escamotable et par conséquent, les autres véhicules ne sont pas obligés de s'immobiliser.

Par mesure de sécurité, tu devras attendre que l'autobus soit reparti avant de traverser la rue.



Situations particulières

Vol, perte ou bris de la carte OPUS

Tu es entièrement responsable de la carte OPUS qui te sera remise en début d'année. En cas de perte, de vol ou de bris, **tu devras te présenter en personne** à un des deux centres de service suivants : au bureau du CIT Laurentides ou Complexe Aquatique Saint-Eustache pour effectuer le remplacement. Tu trouveras les coordonnées des centres de service à la fin du présent document.

La carte OPUS perdue, volée ou brisée sera mise sur une liste noire. Personne ne pourra utiliser cette carte à bord de l'autobus, même pas toi. **Moyennant des frais administratifs**, on te remettra une nouvelle carte à puce chargée du titre valide du 1^{er} septembre au 30 juin. Si d'autres titres de transport avaient été chargés dans la carte OPUS, ils y seront aussi.

En cas de départ de l'école

Si, en cours d'année, tu dois changer d'école et que tu ne voyages plus à bord des autobus du CIT Laurentides, le titre du 1^{er} septembre au 30 juin sera mis en liste noire sur la carte.

Objets perdus à bord de l'autobus

Pour déclarer un objet perdu, communique avec le centre d'appels SURF au **450 433-SURF (7873)**.

Si tu trouves un objet perdu ou une carte OPUS à bord de l'autobus, remets-les au chauffeur.

Tarification en vigueur

Les tarifs en vigueur sont ceux de la grille tarifaire de l'année en cours. Un document est disponible auprès du chauffeur et l'information est également disponible au surf.citl.qc.ca.